

Nouvel adhérent /Renouvellement inscription

Responsable
de la
Section sportive

Versement de la cotisation auprès du
secrétariat du CE.
Chaque fin de mois, l'ensemble des
cotisations sont envoyées au représentant
de l'ASSO

1 fois par mois
le responsable de la section sportive
transmet
la liste des personnes inscrites
à sa section
auprès de l'ASSO

A.S.S. idel

Représentant
F BOINET

Vérification de l'inscription
De chaque adhérent de chaque
section sportive
à l'ASSO

La personne inscrite
Dans une ou plusieurs
Sections sportives est
bien inscrite auprès de
l'ASSO

La personne est
inscrite dans une
section mais n'a pas
versé
sa cotisation

La liste des adhérents
de chaque section et
inscrite à l'ASSO
Est retournée à chaque
responsable
Tous les trimestres

Chaque mois
Pendant deux mois,
Un mail est envoyé à l'adhérent
théorique pour lui demander
de régler sa cotisation à
L'ASSO

La liste des adhérents de chaque section avec les
personnes non inscrites apparaissent en orange. Toutes
les personnes étant en liste rouge ne devront plus
bénéficier d'aucune aide pour la pratique
de ce sport

Le troisième mois,
Un mail informant
qu'il ne faut plus
prendre en compte la
personne est envoyé
par
L'ASSO,
à l'adhérent et au
responsable de section